



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 27 mars 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 10 avril 2012

SEANCE DU 2 AVRIL 2012

Délibération n° D20120155

MISE EN OEUVRE DE LA PROCEDURE DE RAPPEL A L'ORDRE PAR LE  
MAIRE - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LE  
PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 06 avril 2012

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

*Adjoints :*

- M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

*Conseillers :*

- M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGUE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** - M. Nicolas MARJAULT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Pascal DUFORESTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

**Excusés :**

*Conseillers :*

- Mme Dominique BOUTIN-GARCIA

**DIRECTION DE LA  
REGLEMENTATION ET DE LA  
SECURITE**

**MISE EN OEUVRE DE LA PROCEDURE DE RAPPEL A L'ORDRE PAR  
LE MAIRE - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LE  
PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE**

Monsieur Christophe POIRIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

L'article L 2212-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire ou son représentant de procéder à un rappel à l'ordre d'un auteur de fait susceptible de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique.

C'est une injonction verbale qui est adressée par le Maire, dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences, en matière de prévention de la délinquance.

Un protocole d'accord est proposé avec le Procureur de la République pour la mise en œuvre de cette procédure.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ce protocole d'accord avec le Procureur de la République.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Christophe POIRIER**